



AUXILIAIRE SPÉCIALISÉ VÉTÉRINAIRE

TITRE HOMOLOGUÉ

Vu l'arrêté du 10.7.1992, publié le 25.7.1992 au Journal Officiel, modifié par arrêté du 3.1.2001, publié le 14.1.2001 au Journal Officiel, portant homologation par l'Etat du titre d'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire, niveau IV, code NSF 212 T,

Vu le procès verbal de l'examen attestant que l'intéressé(e) a satisfait aux épreuves sanctionnant la formation au présent titre,

Vu la délibération du jury du site de Aix-en-Provence en date du 18/12/2002,

Le titre homologué d'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire est délivré à :

Mademoiselle Aurélie STRAGIER

Né(e) le 30/3/1981 à Tourcoing

Titre obtenu dans la session de formation ASV 96 et enregistré sous le numéro 2002.96.1002

Le Directeur du CNFA

Jean-Pierre Mioche

Le titulaire

Le Président de Jury